



## sejour pour maman d un français

Par **lynda2207**, le **21/07/2011 à 16:00**

bonjour

je suis divorcee d un français, nous avons un enfant de 4 ans et nous n avons jamais vecu en france.

je souhaite inscrire mon fils dans une ecole l annee prochaine et j aimerais bien savoir quels sont les demarches pour que je puisse demander un titre de sejour pour rester avec mon enfant, sachant que nous serons hebergé et j ai un visa pour rentrer legalement.

merci pour vos reponses

Par **Domil**, le **21/07/2011 à 16:02**

Une fois que vous serez en France, vous devrez prouver que vous vous participez à l'entretien et l'éducation de l'enfant depuis sa naissance ou depuis 2 ans.

Avez-vous le jugement vous confiant la résidence de l'enfant ainsi que l'autorité parentale (si les lois de votre pays ne vous la donne pas d'office) ?

Par **lynda2207**, le **21/07/2011 à 16:05**

j ai les justificatifs de la prise en charge de mon fils durant les 2 dernieres annees, et sur l acte de divorce c est precise que j ai la garde absolue de l enfant, de toute façon son pere pourra me faire un escrit si necessaire